



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4527

Attribution d'une subvention au titre du soutien aux Jeux Olympiques de Tokyo à l'association Lyon Plongeon Club pour l'athlète Laura Marino - Approbation de la convention de subvention

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMIN, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2019/4527 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AUX JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO A L'ASSOCIATION LYON PLONGEON CLUB POUR L'ATHLETE LAURA MARINO - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a mis en place une opération nommée Lyon – Tokyo 2020 – Pékin 2022, destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d’être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 (été) et Pékin 2022 (hiver).

Par leur excellence dans leurs disciplines respectives, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l’échelle nationale et internationale. Et par leurs performances, ils assurent la promotion de leurs disciplines sportives, et en permettent le développement.

Par délibération n°2018/4200 du 19 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé l’attribution de subventions à 19 sportifs de haut niveau dont la préparation s’inscrit dans le cadre de cette opération ; la Ville de Lyon s’engageant, dans le cadre de conventions de parrainage, à les financer en fonction de leur classement dans les catégories suivantes :

- catégorie A : sportifs figurant sur la liste « Elite » de leur fédération, ou ayant obtenu une médaille en 2018 lors de championnats mondiaux ou européens (hors catégories de jeunes) ;
- catégorie B : sportifs figurant sur la liste « Haut-Niveau » de leur fédération, appartenant à un Collectif France ou Espoir, et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d’Europe en 2018.

Les montants alloués aux clubs sont les suivants :

- catégorie A : 7 300 €
- catégorie B : 4 000 €

La Ville de Lyon souhaite aujourd’hui soutenir Laura Marino, sociétaire de l’association Lyon Plongeon Club, dans sa préparation aux Jeux Olympiques de 2020.

Spécialiste du plongeon à 10 mètres, Laura Marino, âgée de 25 ans, a été vice-championne d’Europe en 2015, championne d’Europe et du Monde en duo en 2017. Inscrite sur la liste Elite par la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), Laura Marino est donc éligible en catégorie A (7 300 €).

Compte-tenu de ces éléments, est proposé d’allouer à l’association Lyon Plongeon Club une subvention de 7 300 €, et d’approuver une convention entre la Ville de Lyon, Lyon Plongeon Club et Laura Marino, fixant les obligations de l’association et de l’athlète, et précisant le montant de l’aide allouée.

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018/4200 du 19 novembre 2018 ;

Vu ladite convention de subvention ;

Vu l'avis du Conseil **du 9^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 7 300 € est allouée à l'association Lyon Plongeon Club, dont Laura Marino est sociétaire.
- 2- La convention de subvention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, l'association Lyon Plongeon Club et Laura Marino, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 76970, article 6574, fonction 40, programme « SPCLUBS », opération « SPELITE ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT